



CAMP MULTI SPORT

Séjours été 2014

Madame, Monsieur,

Pour vous aider dans vos préparatifs voici les documents à prévoir :

1. Exemple de **trousseau** (à mettre dans la valise)
2. **La fiche sanitaire** est à renvoyer, **obligatoirement** (si vous ne l'avez pas encore fait à ce jour), avec le dossier d'inscription, afin de prévenir les cuisines pour toutes allergies alimentaires. Cette fiche doit être soigneusement remplie et signée. Si l'enfant bénéficie de l'**aide médicale gratuite (CMU)**, il faudra nous joindre le **justificatif**. S'il a sa propre carte vitale, il faudra nous la confier le temps du séjour.
3. Le jeune **doit avoir un brevet de natation de 25 mètres ou un test gilet (délivré en piscine)** pour la pratique de sports nautique.

Accueil sur le centre :

Vous êtes invités, à accompagner le jeune au centre de vacances (voir plan d'accès) **entre 14h et 16h le dimanche**, ce sera l'occasion de rencontrer l'équipe encadrante. Pour réussir son séjour il est important que chaque jeune puisse rapidement s'intégrer à la vie du camp. C'est pourquoi nous demanderons aux parents et accompagnateurs de quitter le camp avant 16h30 afin qu'ils puissent s'installer.

Nous vous accueillerons le dernier jour (le samedi) à partir de 10h30.

Convoyage :

Pour ceux qui ont choisi cette formule, le lieu de rendez-vous sera communiqué.

L'animateur portera un **tee-shirt blanc Association Séjours Plein-Air**

Avant le séjour :

N'hésitez pas à préparer le jeune à vivre une expérience intense. Ce moment en collectivité vécu sous tente restera inoubliable. Pour que celui-ci soit positif, il est important qu'il s'y prépare à l'avance. Pendant son séjour, il doit comprendre que pour passer d'agréables vacances, il devra respecter des règles de vie, les adultes qui encadrent le séjour ainsi que ses camarades. **Prenez bien connaissance des conditions d'inscriptions.**

L'équipe d'animation se porte garante des déguisements ou des instruments de musiques que le jeune désire apporter.

La cigarette sera tolérée si et seulement si le jeune possède une autorisation des parents ou des responsables légaux, dans le cadre de la [Loi Évin](#). De ce fait le jeune devra sortir de la propriété sous la responsabilité et accompagné d'un animateur sur des temps déterminés et en dehors des temps d'activités.

L'équipe du camp encadrera les jeunes 24h/24h. Les animateurs seront à l'écoute des besoins du jeune dans la vie quotidienne et au cours des activités proposées. Ils assureront ainsi leur sécurité physique et morale

Restant à votre écoute et en attendant de passer un agréable séjour avec les jeunes, l'équipe du camp vous assure, madame, monsieur, de son dévouement.

L'équipe d'animation.